

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Apports de la psychologie à la justice pénale (4DR2316)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Dre Véronique Jaquier Erard

Contenu

Qu'il s'agisse de familiariser les psychologues à la mise en œuvre de leurs savoirs dans différents domaines juridiques ou d'inculquer aux juristes des connaissances théoriques et empiriques sur la perception, la mémoire, les émotions, la prise de décision et la communication interpersonnelle, la justice (pénale) ne peut faire l'économie d'interroger la manière dont les protagonistes qui la composent et la côtoient pensent, ressentent et agissent.

Partant de ce constat, ce cours discute des principaux apports de la psychologie au fonctionnement de la justice pénale. Il convoque les théories et les recherches de la psychologie clinique, de la psychologie cognitive, de la psychologie développementale et de la psychologie sociale, cela afin de mieux comprendre les procédures et les pratiques mises en œuvre au sein de la justice pénale, en Suisse et dans le monde, en s'intéressant spécifiquement aux phases de l'enquête pénale, du jugement et de l'exécution des peines et des mesures.

Plan général (provisoire)

1 Psychologie et droit
Psychologie et méthode scientifique
Psychologie, droit et psychologie légale

2 Comment les individus pensent, ressentent et agissent
Percevoir et comprendre le monde
Se souvenir et oublier
Ressentir et gérer ses émotions
Penser vite et (pas) bien
Prendre une décision
Ne pas (trop) se laisser influencer

3 Puzzles psychologiques, de l'enquête à l'exécution des peines et des mesures
Témoignages, techniques d'entretien et erreurs d'identification
Traumatisme, mémoire fragmentée et faux souvenirs
Trouble mental, (ir)responsabilité pénale, expertise psychiatrique et neurosciences
Interprétation et appréciation des preuves scientifiques
La parole de l'enfant en justice et les postulats de l'expertise de crédibilité
Traitement institutionnel, gestion des risques et dangerosité
La femme, une criminelle comme un autre ?

4 Réflexion
Les bons juristes doivent-ils être de bons psychologues ?

Forme de l'évaluation

L'évaluation du cours consiste en un examen oral de 15 minutes portant sur le contenu du cours, les lectures obligatoires et le résultat des recherches personnelles des étudiants et étudiantes sur la thématique qu'ils et elles auront choisi de développer. Le temps de préparation est de 15 minutes, avec documentation.

Documentation

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Apports de la psychologie à la justice pénale (4DR2316)

Disponible sur Moodle

Forme de l'enseignement

Ce cours est dispensé sous la forme d'exposés théoriques appuyés par des études empiriques et cliniques, privilégiant le débat. Il repose également sur un recueil de textes, dont la plupart seront discutés en classe. Les lectures sont à disposition sur Moodle. Le cours est aussi alimenté par les analyses des étudiants et étudiantes, résultant de la recherche autonome d'illustrations scientifiques ou émanant de l'actualité.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Evaluer les impacts de la perception, de la mémoire, des émotions, du jugement, de la prise de décision, et de la communication interpersonnelle sur les phases de l'enquête pénale, du jugement et de l'exécution des peines et des mesures
- Expliquer les mécanismes psychologiques sous-tendant les principales manières dont les individus pensent, ressentent et agissent dans le domaine de la justice pénale
- Identifier les connaissances psychologiques pertinentes pour le traitement de questions légales et évaluer la scientificité des sources concernées
- Décrire les principaux enjeux contemporains de la justice pénale en lien avec des savoirs psychologiques